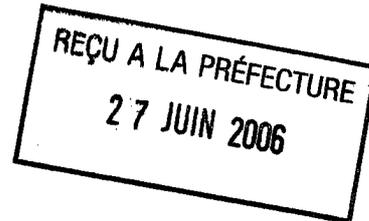


N° CG 2006/III-2e/12  
Séance du 23 JUIN 2006



**DM1**  
**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE (politique F02)**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n°2006/I-2e/04 des 8 et 9 décembre 2005 relatif au budget primitif 2006 du Développement Economique et Universitaire
- VU la délibération du Conseil Général n°94/I F-201/6 du 16 février 1994 relative à la participation du Département du Haut-Rhin au système GEODE,
- VU la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France en date du 15 mars 1994
- VU l'avenant à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France en date du 26 juin 1997
- VU l'avenant à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France en date du 29 août 2000
- VU l'avenant à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France en date du 3 septembre 2003
- VU l'article L 3212-4 et L3231-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération n°2005/III-2e/07 du 24 juin 2005 relative à la création d'un Fonds Départemental de Garantie SIAGI – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN,
- VU la délibération n°2006/I-2e/06 des 8 et 9 décembre 2005 relative au Fonds départemental de Garantie SIAGI – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Programme F022 :**

- Autorise le transfert de 100 000 € de crédits de paiements du programme F021 – FDAI vers le programme F022 – Pépinières d'entreprises,

**Programme F024**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
27 JUIN 2006

**1) CEEJA**

- Décide d'inscrire en faveur du CEEJA des crédits de paiements complémentaires de fonctionnement à hauteur de 135 500 €,
- Autorise le Président à signer la convention avec le CEEJA précisant les modalités de versement de l'aide départementale, et annexée au présent rapport,
- Attribue une subvention de 370 500 € pour 2006 au CEEJA (dont 235 000 € ont été inscrits au BP 2006) et précise que ce montant sera prélevé sur le programme F024, chapitre 65, enveloppe 61804, nature 6574, fonction 23 du budget départemental,

**2) GEODE**

- Autorise le Président à signer l'avenant n° 4 avec la Banque de France, joint au présent rapport,

**3) Réinscriptions de subventions non soldées**

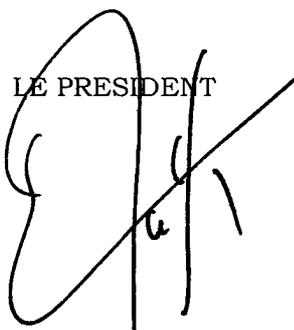
- Décide de réinscrire les subventions de fonctionnement antérieures à 2006, dont le détail est précisé dans le tableau en annexe, pour un montant total de 181 352,15 €,

**Programme F 026**

- Décide d'inscrire sur l'enveloppe 74860 chapitre 26 fonction 91 nature 261 un crédit de paiement de 300 000 € en faveur de la SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements),

Et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programme et des crédits de paiements votés.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet 27 JUIN 2006  
Publication 30 JUIN 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER

Adopté  
...2...voix contre  
.....abstentions